COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 19/04/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.
Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascale RICCITIELLO à Jean-Marc PIREAUX, Daniel TANNER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Pascal GUEFFIER à Norbert SANCHEZ CANO, Isella DE MARCO à Brigitte PIGEYRE, Charles NECTOUX à Cyrille CUENOT, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Christianne SADIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2016.04.25.15

OBJET : Autorisation de signature de partenariat avec la Direction Départementale de L'Isère cellule Sécurité Routière

Madame Cécile Puvis de Chavannes, adjointe à la Jeunesse, Education et Activités périscolaires, informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la politique de prévention jeunesse, la commune organise, comme chaque année, des actions de prévention routière. La ville de Saint-Quentin-Fallavier engagée dans la sensibilisation aux risques de la route, participe à la prise de conscience concrète auprès des jeunes usagers.

Ces actions de prévention organisées sur plusieurs temps d'animations (journée banalisée avec le collège, fête de la jeunesse..) sont encadrées en partie par les animateurs du secteur "prévention jeunesse" du Centre Social municipal et les agents de la commune. Elles permettent de sensibiliser les jeunes au respect du code de la route, aux conduites à risques, et à leur environnement. Elles visent aussi à favoriser la prise de conscience des dangers de la route des jeunes ainsi que leurs familles.

Ces actions de prévention routière peuvent faire l'objet d'un financement de l'état si celle-ci s'exercent en cohérence avec les différentes animations de prévention menées dans le Département de l'Isère. Le **Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière** (PDASR) est un des moyens de maintenir une présence sur le terrain de la prévention.

Pour la commune, elles sont menées par le secteur Prévention-Jeunesse du Centre Social Municipal et sont financées en partie par la préfecture par fiche projet - PDASR.

Ces fiches projet doivent faire apparaitre :

- Thématique du projet
- Objectifs généraux de l'action
- Description de l'action

- Le plan de financement détaillé et ne concerner que les dépenses liées au projet « sécurité routière »

Par la signature de ces fiches projets, la commune de Saint Quentin Fallavier participerait à l'élaboration du programme annuel de prévention routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE des dispositions prises pour l'organisation des actions de prévention routière jusqu'à la fin du mandat.**
- **APPROUVE la signature de ces conventions et les documents annexes *(demande de subventions...)***
- **AUTORISE Le Maire à signer l'ensemble des documents**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 26/04/2016
Publication et transmission en sous préfecture le 27 AVR. 2016

MAIRIE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER

Le Maire

Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.